Image not found or type unknown

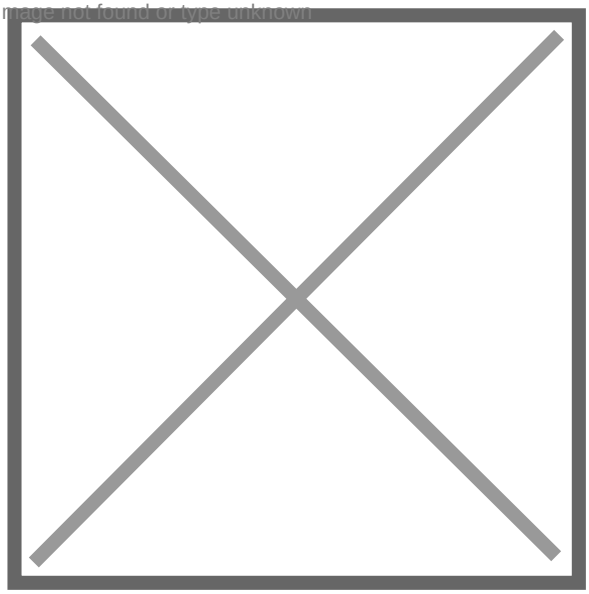

Accident de moto cross sur route

Par **omar**, le **18/09/2008** à **20:38**

Bonjour,

J'ai eut un accident de la route, j'ai raté un virage et bim. J'ai eu une luxation ouverte plus 4 orteils cassés, le coude et traumatisme crânien avec hématome.
La gendarmerie est venue après l'accident. On a caché la moto mais ils l'ont trouvée.

Je suis convoqué lundi pour récupérer la moto avec les papiers et veulent me verbaliser pour conduite sur route.
Qu'est-ce que je peux faire, du moins comment je peux faire pour ne pas être verbalisé?

Par **Tisuisse**, le **19/09/2008** à **14:57**

La réponse : rien. Vous serez verbalisé pour ça. Apparamment, vous saviez qu'il était interdit de rouler sur route avec ce type d'engin, vous avez passé outre cette interdiction, vous êtes sanctionné, logique.

Un conseil, faites profil bas et faites preuve de regrets devant les gendarmes, acceptez l'amende car, si vous leur répondez, si vous leur tenez tête, ils touveront un moyen de vous bloquer votre véhicule, chercheront la faille pour vous l'envoyer en fourrière, et, s'ils découvrent quelque chose d'anormal, l'addition risque d'être plus salée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés